



DEMANDE D'INSCRIPTION AU TITRE DE L'IMPORTATION

Inscription au REGISTRE DES ORIGINES TUNISIEN (R.O.T.) d'un CHIEN
né à l'ÉTRANGER A PRESENTER avec le PEDIGREE D'ORIGINE

A REMPLIR (en lettres capitales) par le PROPRIÉTAIRE DU CHIEN :

Je soussigné(e) : M., Mme, M^{lle} (1) certifie être le propriétaire du chien ci-dessous identifié et demande qu'il subisse l'examen en vue de son inscription au Registre des Origines Tunisien.

NOM PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

Courriel @

Téléphone fixe Téléphone portable

CHIEN

NOM

RACE

DATE de NAISSANCE / / Mâle Femelle NATURE DU POIL

COULEUR DE ROBE

N° de LIVRE DES ORIGINES (LOF, KC, LOI, LOE, NHSB, etc..)

TRANSPONDEUR ou TATOUAGE

PRODUCTEUR

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

PAYS

Signature du propriétaire :

CERTIFICAT (à établir par l'expert de la A.C.C.T.)

Taille ⁽²⁾ , cm Poids ⁽²⁾ , kg Tour de poitrine ⁽²⁾ cm Coup de feu ^{(2) (3)}

Je soussigné(e) , expert de la S.C.C.

certifie avoir examiné le chien ci-dessus identifié, et le déclare :

APTE AJOURNÉ INAPTE

Le / / Lieu de l'examen

En cas d'INAPTITUDE, motif (à reporter sur le Certificat de Naissance)

Signature de l'expert :

INSCRIPTION AU TITRE DE L'IMPORTATION

INSTRUCTIONS A SUIVRE ATTENTIVEMENT

Cette inscription concerne les animaux nés à l'étranger déjà inscrits à un Livre Généalogique reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (F.C.I.).

L'admission n'est effectuée qu'après confirmation par l'expert de L'A.C.C.T.

A - FORMALITÉS A EFFECTUER PAR LE PROPRIÉTAIRE :

- Etre identifié par tatouage et/ou par transpondeur (puce), en vue de son inscription au Fichier National Canin, par un vétérinaire habilité ou un tatoueur agréé par l'AC.C.T.

Dans le cas d'un animal déjà identifié, provenant d'un pays de la Communauté Européenne le Fichier National d'Identification peut enregistrer le tatouage et/ou le numéro de transpondeur (puce) à condition de respecter la procédure suivante:

- faire procéder à la reconnaissance du tatouage et/ou du numéro de transpondeur par un EXPERT DE L'A.C.C.T qui remplira un Certificat d'Identification lors d'importation .

- Remplir très soigneusement, dater et signer, sans omettre d'indiquer le numéro d'identification par tatouage et/ou par transpondeur (puce), le présent imprimé.

- Présenter l'animal avec le présent imprimé, l'original du pedigree export ou du pedigree accompagné de la carte d'identification délivrer par L'A.C.C.T à un expert confirmateur de l'A.C.C.T. en vue de l'examen, lors d'une exposition ou séance de confirmation.

- Transmettre ensuite à l'A.C.C.T., en un envoi groupé comprenant:

- le présent formulaire rempli complété par l'expert

- le pedigree original (ou le pedigree accompagné du certificat d'exportation)

- la participation aux frais de dossier de 30 dinars

B) L'A.C.C.T

Vérifie la conformité du dossier.

Procède à l'inscription définitive au R.O.T. Cette inscription est matérialisée sur le pedigree original par l'apposition du cachet de l'A.C.C.T., l'indication du numéro d'identification par tatouage et/ou transpondeur ainsi que le numéro d'inscription au R.O.T.

Le pedigree est alors adressé au propriétaire de l'animal, par Lettre Recommandée, conformément à la réglementation de l'A.C.C.T. (délai 6 semaines)

INFORMATION ADN

Seule l'identification génétique permet de garantir scientifiquement les origines mentionnées sur les documents généalogiques. Pour vous permettre de valoriser votre production et la fiabilité de votre élevage par cette garantie, l'A.C.C.T vous propose des tests ADN à un tarif avantageux et vous invite à faire identifier génétiquement sans attendre vos reproducteurs et vos produits.

Pays de la Communauté Européenne (au 01/07/2013)

ALLEMAGNE

AUTRICHE

BELGIQUE

BULGARIE

CHYPRE

CROATIE

DANEMARK

ESPAGNE

ESTONIE

FINLANDE

FRANCE

GRECE

HONGRIE

IRLANDE

ITALIE

LETONIE

LITUANIE

LUXEMBOURG

MALTE

PAYS BAS

POLOGNE

PORTUGAL

REPUBLIQUE TCHEQUE

ROUMANIE

ROYAUME UNI

SLOVAQUIE

SLOVENIE

SUEDE